

PROSPECTIVES

ISSN: 1261-3398

BULLETIN DE LIAISON ET D'INFORMATION DES ANCIENS ÉLÈVES DE L'INSTITUT RÉGIONAL D'ADMINISTRATION DE NANTES

LA LETTRE DE LA PRÉSIDENTE

Sommaire:

- La lettre de la présidente ;
- Renouvellement du CA;
- Des associations des anciens élèves des IRA;
- Nouvelle réforme des IRA ;
- Promotions;
- Résultats de concours

Groupe de rédaction des irarques nantais (GRIN) :

- Matthieu BOURASSEAU;
- Vanessa CHESSA;
- Sara DI SANTO PRADA;
- Jacqueline GONET.

Numéro édité à 4 000 exemplaires

BULLETIN N° 66

Chers collègues,

Voici le second numéro de Prospectives pour 2018. Comme vous pourrez le constater en consultant la rubrique « Que deviennent-ils ? », il a été procédé à un grand travail de mise à jour ces derniers mois. Et la rubrique serait encore plus longue si toutes les personnes qui ont reçu un message leur demandant d'avoir la gentillesse de mettre à jour avaient répondu. C'est loin d'être le cas puisque près de 400 courriels sont toujours en attente de réponse... En même temps, nous recevons toutes et tous tellement de messages dans une journée.

En conséquence, j'ai décidé de revenir aux vieilles méthodes qui donnaient un excellent résultat même si elles demandent du temps et de la disponibilité : je contacte les collègues mutés par téléphone. J'avoue que j'ai un peu perdu l'habitude depuis quelques années mais il faut ce qu'il faut pour obtenir une grande fiabilité de l'annuaire des irarques nantais.

Je vais commencer par la promotion 2017/2018 et je reprendrai tous les messages envoyés restés sans réponse. Si vous voulez me faire gagner du temps, vous savez ce qui vous reste à faire si vous êtes concerné (e).

2019 sera l'année de renouvellement du conseil d'administration de l'association et nous souhaitons que des bonnes volontés accepteront de venir remplacer les collègues qui ont décidé de se retirer, certain(e)s après de très nombreuses années à collaborer à la pérennité de l'association. Afin de dynamiser l'association et d'améliorer sa communication, un travail d'analyse des besoins, en cours de finalisation, a été effectué en interne et chaque membre du CA se verra confier une responsabilité (voire l'article en page 2). Il est clair qu'une seule personne malgré toute sa bonne volonté et sa détermination ne peut pas tout faire. De plus, il faut dès à présent envisager l'avenir. Des collègues m'ont contactée en proposant de venir collaborer à l'activité de l'association mais je n'ai plus de nouvelles et c'est dommage. Je vais les contacter mais rien ne m'assure qu'ils me répondront favorablement. Si vous souhaitez participer à la vie de l'AAEIRAN, vous serez les bienvenu(e)s.

Par ailleurs, il est envisagé de mettre en place des groupes de travail restreints pour réfléchir au contenu et au visuel du bulletin, à l'utilisation des réseaux sociaux. Si vous souhaitez apporter sans être membre du CA, vous pouvez me contacter. A propose de réseaux sociaux, n'hésitez pas à nous rejoindre sur notre facebook ou sur linkedin.

A très bientôt.

SECOND SEMESTRE 2018

RENOUVELLEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

A l'occasion de l'assemblée générale 2019, le mandat du conseil d'administration de l'association sera renouvelé pour 3 ans. 4 postes sont à pourvoir.

Le conseil d'administration est structuré de la façon suivante (article 15 des statuts):

- bureau : président, vice-président, secrétaire général et trésorier ;
- 6 administrateurs dont 1 webmaster, 1 animateur réseaux sociaux et 1 animateur du groupe de réflexion/rédaction pour les bulletins. Nous sommes en train de réfléchir aux autres responsabilités nécessaires : 1 chargé de coordination des rencontres locales en coordination avec les relais existants, 1 chargé de communication...

Obligations:

- 1) être à jour de sa cotisation (c'est un minimum);
- 2) être présent au conseil d'administration (2 par an). Nous examinons les moyens de travailler par visioconférence ce qui permettrait aux administrateurs de participer aux réunions sans être présent physiquement à Paris.

Date limite de candidature : 15 février 2019.

Nous espérons que quelques-uns/unes auront envie d'apporter leur dynamisme et leurs idées pour faire perdurer l'association qui s'efforce depuis 1994 de maintenir le lien avec et entre toutes les personnes qui ont effectué leur formation initiale de cadres A à Nantes. C'est indispensable pour la pérennité de l'association.

DES ASSOCIATIONS DES ANCIENS ELEVES DES IRA

Il y a quelques mois, nous avons découvert avec un certain étonnement que l'association des anciens élèves de l'IRA de Bastia prétendait être la seule association d'anciens élèves d'IRA existante et avoir vocation à rassembler l'ensemble des irarques des 5 instituts.

Vous imaginerez certainement la stupéfaction au sein de l'association nantaise qui travaille depuis 1994 pour faire vivre le réseau des irarques nantais en face d'une association qui s'est relevée de ses cendres (pour la énième fois...) en 2015!

Ce n'est pas la première tentative d'irarques bastiais ou d'autres pour faire croire qu'ils sont les seuls à exister ou à se poser en rassembleur des irarques. Nous avons eu le mouvement interministériel des attachés qui s'est beaucoup agité à une époque et qui a disparu rapidement des radars. Sur Facebook, vous trouverez la communauté des IRA ou les irarques.

Dans la seconde partie des années 90, un projet de fédération des associations des anciens élèves des IRA a vu le jour sous la dénomination d'Union Nationale des Irarques. Mais la non-activité d'une association et la volonté de domination d'une autre association qui ressuscitait tout juste et les ambitions de certains de ses membres ont conduit à une impasse. C'est dommage car cette structure, elle, respectait chacune des associations d'anciens élèves et ceux qui s'efforçaient de les faire vivre.

Afin que vous puissiez communiquer l'information aux collègues issus d'un autre institut qui souhaiteraient se rapprocher de leur association d'anciens élèves, vous trouverez ci-dessous les coordonnées de ces associations (concernant Bastia, ils n'ont pas besoin de notre aide pour que les irarques corses contactent leur association de rattachement, n'est-ce pas...):

- Lille : association professionnelle des attachés d'administration de l'IRA de Lille (APAAIRAL) : http://www.apaairal.org;
- Lyon: association des amis de l'IRA de Lyon (AMIRAL) créée le 11/07/17: https://www.ira-lyon.gouv.fr/fr/fi/Pages/les-anciens/amiral.aspx;
- Metz: cercle des anciens élèves de l'IRA de Metz créé le 14/07/18: http://www.ira-metz.gouv.fr/actualites/actu-182-rejoignez-le-cercle-des-anciens-eleves-de-l-ira-de.

Pour information, ne siège au conseil d'administration d'un IRA qu'un ancien élève de l'institut désigné sur proposition des associations des anciens élèves de ce même institut (article 5 du décret n° 84-588 du 10 juillet 1984 relatif aux instituts régionaux d'administration modifié).

Juste une mise au point, peut-être pas indispensable mais très certainement nécessaire.



NOUVELLE REFORME DES IRA

Les IRA vont être l'objet d'une nouvelle réforme touchant à la fois la formation et les modalités de recrutement. Le principe sous-jacent est la volonté de mettre en place un modèle exemplaire interministériel. Vous trouverez ci-dessous les informations données par la DGAFP à l'occasion du conseil d'administration de l'IRA le 9 juillet, donc susceptibles d'évolution.

I) Evolution des modalités de recrutement

- Mieux répondre aux besoins des employeurs tant qualitatifs que quantitatifs (plus de recrutement et 2 mouvements d'affectation par an) ;
- Contribuer à une redéfinition de l'articulation entre formation initiale et formation continue (appui à la prise de poste tel qu'agent comptable ou chef de bureau des étrangers 1);
 - Répondre à la demande d'économies formulées par le gouvernement ;

II) Processus de formation innovants

- 6 mois en IRA :
 - Evaluation des compétences sur un mois ;
 - o Spécialisation au bout de 3 mois (3 familles professionnelles);
 - o Choix du poste au 5ème mois après validation de la période probatoire ;
 - o 3 semaines d'enseignement programmé en fonction de l'environnement professionnel;
- Période probatoire en service :
- o Préaffectation en qualité d'élève et accompagnement de la prise de fonctions pendant 2 mois avec un retour en IRA pour une semaine ;
 - o Affectation en service en position de stagiaire et formation continue de 4 mois ;
 - o Titularisation par administration d'affectation

III) Organisation de deux périodes probatoires

- Epreuves identiques pour les 3 concours : admissibilité (cas pratique QCM) admission : entretien avec un jury ;
 - Plus d'épreuves de langues ;
 - -2 sessions de concours par an à partir de septembre 2020;
 - Plus de stages;

En sortie d'IRA?

IV) Processus des choix de postes

- Individualisation : Affaires juridiques / Administration générale / RH-management / Politiques publiques / Budget-finances² ;
 - E-learning et formation hybride;
 - Classes inverses;
 - Mises en situation pratique, jeux de rôles, codéveloppement ;
 - Validation de toutes les unités de compétences ou seulement de compétences socles ;
- Classement : mémoire de professionnalisation (acquis de la formation, parcours réalisé et cohérence avec projet professionnel). La question se pose de savoir s'il faut maintenir des épreuves de classement ou pas en plus du mémoire de professionnalisation ;
 - Rapport sur commande de l'administration (RCA) maintenu;
- Entretien avec le jury sur le parcours professionnel et le parcours de formation (jury nommé par la DGAFP sur proposition des instituts) ;
 - Fiches de poste disponibles fin décembre et fin septembre ;
 - EPLE : 2/3 des postes proposés en septembre et 1/3 en février ;

V) <u>Clés de réussite du projet</u>

- Se doter d'une réelle capacité d'investissement (innovation pédagogique, outils de formation à distance, accompagnement des équipes, mise en place de la formation continue ;
 - Se doter des moyens humains nécessaires :
 - Stabilisation des ETP dans les instituts ;
 - 3 ETP complémentaires jusqu'en 2021 en transversal;
- Accompagnement des personnels, plan de développement des compétences avec phases collectives et individuelles pour s'appuyer sur les nouveaux métiers, se perfectionner aux outils numériques, développer l'innovation pédagogique, le travail collectif et participatif, favoriser le travail en réseau.

VI) Calendrier de mise en œuvre

- 01/09/19: mise en place de la nouvelle formation;
- 01/09/20 : nouvelles épreuves du concours de recrutement (obligation d'une période d'un an entre la sortie du texte et l'application des nouvelles modalités de recrutement).

* * *

Cette nouvelle réforme pose question : en quoi les attachés passés par les IRA seront-ils encore interministériels avec une formation réduite à la portion congrue et ce d'autant plus que le RCA est maintenu ? Toutes celles et tous ceux qui ont connu cet exercice savent qu'il est très chronophage et que les sujets proposés laissent parfois un peu interloqués.

Mieux répondre aux besoins des employeurs tant qualitatifs que quantitatifs :

- o en quantitatif, chaque institut recrutera 180 personnes par au lieu de 146 aujourd'hui soit 34 de plus par IRA et 170 globalement : objectif atteint ;
- o en qualitatif, cela semble nettement moins certain. Pour résumé, 1 mois de bilan / 2 mois de formation commune /2 mois de spécialisation / 3 semaines d'enseignement programmé en fonction de l'environnement professionnel / 2 mois d'accompagnement de la prise de fonction / 4 mois de formation continue par l'administration d'affectation.

Compte-tenu des origines des uns et des autres, la formation ne permettra pas aux futurs collègues d'acquérir un socle minimum de connaissances pour faire face aux différents postes de sortie. De plus, le contenu n'est pas connu à ce jour mais soit le rythme va être très intense si les élèves doivent

² Ces choix donnent le sentiment que les métiers des attachés sont toujours aussi méconnus : un agent peut faire de l'administration générale et faire du management ou du budget-finances et du management ou du budget-finances et des RH. L'administration générale est une catégorie fourre-tout : tout ce qui ne rentre pas dans l'une des autres catégories.

ingérer en 2 mois ce qui demandait 4 mois auparavant, soit il va être procédé à une nouvelle définition des connaissances essentielles à posséder pour un attaché à vocation interministérielle sachant que le représentant de la DGAFP a reconnu que des matières enseignées jusqu'ici en univers professionnel auraient dû faire partie du socle commun.

Nous ne pouvons que déplorer la suppression des stages qui constituait un des principaux attraits de la formation et une excellente façon de découvrir l'administration ou d'en découvrir d'autres pour les internes.

Mais c'est en matière d'accompagnement à la prise de fonctions et de formation continue qu'il y a beaucoup plus à s'inquiéter c'est-à-dire la période probatoire en service. La formation est le premier budget dans lequel les coupes sont opérées par temps de vaches maigres et l'offre en présentiel est réduite aujourd'hui au bénéfice de l'e-learning ce qui prive les apprenants d'échanges entre pairs, riche d'enseignements. De plus, il faut dégager le temps nécessaire pour l'e-learning et la période d'une prise de poste est très prenante.

Cela signifie que les différents ministères ont un peu plus d'une année pour construire des programmes d'accompagnement à la prise de fonctions et de formation continue des nouveaux attachés élèves/stagiaires.

Cela implique aussi que les futurs collègues ne bénéficieront peut-être pas de la même formation à poste équivalent.

La mise en place d'un tutorat pourrait pallier les difficultés à prévoir. Cela existe déjà au ministère de l'éducation nationale pour les collègues affectés en EPLE mais pas dans toutes les académies.

Un autre écueil provient de la titularisation par l'administration d'affectation. En effet, les critères pour prononcer la titularisation seront liés strictement au premier poste et non à la capacité à occuper un poste de catégorie A de façon générale. En outre, quels recours aura un stagiaire confronté à un supérieur hiérarchique un peu particulier? Certains d'entre vous ont évoqué des situations très difficiles sur leur premier poste pour l'avoir vécu eux-mêmes ou pour en avoir été témoins. Des managers difficiles, cela existe comme le harcèlement moral dans les cas les plus extrêmes. C'est peut-être une vision quelque peu pessimiste des choses mais nous ne vivons pas dans un monde de bisounours et y travaillons encore moins.

D'autres problèmes vont émerger, plus ou moins prégnants :

- le logement et son coût : 6 mois minimum sur Nantes ; une semaine à Nantes pendant la préaffectation ; pour les personnes avec une famille, choisir de déménager de façon permanente pendant la période probatoire ou pas ; délai extrêmement contraint pour trouver un hébergement dans la zone d'affectation (cela rappellera à certains d'entre nous l'époque où la formation se finissait fin mars pour une prise de poste au 1^{er} avril et que les camarades de l'AASU suivait une période de formation complémentaire en centre académique de formation pour une prise de poste fin août…) ;
- quid du master administration et gestion publics obtenu auprès de l'université de Brest ou de Poitiers à l'issue de la formation ?
- aujourd'hui, beaucoup préparent le concours d'entrée en IRA par le biais des IPAG. Cette formation permet de se présenter à d'autres concours de catégorie A. Les nouvelles modalités de recrutement vont nécessiter une nouvelle préparation. Les candidats à la fonction publique privilégieront-ils la préparation spécifique pour les instituts ou la préparation autorisant le plus grand choix ?
- N'y a -t-il pas un risque de perte d'attractivité des IRA en particulier en septembre ? Il va falloir apprendre à vendre les postes de l'éducation nationale, à professionnaliser le recrutement c'est-à-dire ne pas se limiter à parler des concours de recrutement et de la formation mais parler des métiers et

cela ne peut se faire qu'avec des professionnels qui ont plusieurs années d'expérience (sur leur deuxième ou troisième poste...).

Il y a peut-être d'autres aspects qui pourraient être sources d'achoppement ou qui apparaîtront ultérieurement, le moins possible, espérons-le.

Qui vivra, verra.

QUE DEVIENNENT-ILS? – PROMOTIONS

Concours d'entrée aux IRA : CE : concours externe – CI : concours interne – 3C : 3ème concours

Sous-préfet hors classe au 01/01/18

Christophe LANTERI (99/00) - CI

Véronique LAURENT-ALBESA (99/00) - CI

<u>Sous-préfet</u>

Administrateurs civils au titre de 2018

Pierre CHAREYRON (01/02) - CE

Gaétane JEAN (06/07) - CE

Véronique MARY GARABIOL (03/04) - CE

<u>Conseiller des affaires étrangères au 01/07/18</u>

Raphaël TRAPP (02/03) - CE

Attaché d'administration de l'Etat hors classe 2018 – Education nationale

Françoise BARBIER (82/83) – CE Kareen LE PABIC MAYER (89/90) - CI Christophe MATHIEU (93/94) – CE Régine RICHARD (91/92) - CI Caroline CHASLES (97/98) – CE Romaric LEBRETON (99/00) – CE Monique MONTAUDON (91/92) - CI

Attaché d'administration de l'Etat hors classe 2018 – Transition écologique et solidaire

Marie-Pierre BERGER (88/89) – CI Catherine LEONARD (97/98) - CE Bruno GRENON (87/88) - CE Guy ROBIN (88/89) - CE

Attaché d'administration de l'Etat hors classe 2019 – Transition écologique et solidaire

Mathieu LE GUERN (97/98) - CE

Jacqueline SOUM (92/93) – CI

QUE DEVIENNENT-ILS ? – RÉSULTATS DE CONCOURS

PENA 2018|2019

65 lauréats : 74 : 40 (61,54 %) - 7 : 25 (38,46%)

Clarisse BOQUET (09/10) – CE Florent URO (13/14) - CE Amélie CANTAT (13/14) - CE

Attaché principal d'administration de l'Etat – Solidarités et sante - 2018

71 lauréats : 74 : 23 (10,80 %) - 7 : 48 (89,20 %)

Mina HADOUDI (11/12) – CE

Gabriel TORTEREAU (11/12) - CE

Attaché principal d'administration de l'Etat – Justice 2018

23 lauréats : 74 : 7 (30,43 %) - 7 : 16 (69,57 %)

Elvire CHAMLONG (13/14) – CI Stéphanie POMMIER (11/12) - CI Benoit HERVOUET (09/10) - CE

Attaché principal d'administration de l'Etat – Ministères économiques et financiers 2018

39 lauréats : # : 13 (33,33 %) - 7 : 26 (66,67 %)

David ADOLPHE (10/11) - CE Aurélia CHARRIER (11/12) – CE Laure-Agnès QUENU (10/11) – CE Carole TECHENEY (11/12) – CE Elise BERNARD (11/12) – CE Thomas CHARUEL (11/12) – CE Selma SEDDAK (10/11) - CE